

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/31/2012**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Mounir My Hassan Debbagh, a déclaré le 28 novembre 2012, avoir acquis sur le marché central, le 22 novembre 2012, 6.000 actions Cartier Saada, au cours unitaire de 18 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Monsieur Mounir My Hassan Debbagh détient 531 425 actions Cartier Saada, soit 10,09% du capital de ladite société

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Monsieur Mounir My Hassan Debbagh envisage de poursuivre ses achats sur la valeur concernée.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma